Compte rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2017

COMPTE RENDU
REUNION SESSION ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : M. DUTTHOIT Jean-Luc, Mme ASSIS, Thérèse, M. DEGUSSEM Emmanuel, Mme FRANCOIS Marilou, M. MOUTON Eric, Mme VANDERCOLME Viviane, Mme DESTERCK Sylvie, Mme HAUE Nathalie, Mme THOMAS Isabelle, Mme WINNAEGLER Cathy, M. DUJETTER Vincent, Mme WULLUX Marilyn.
Pouvoirs : M. TESSET Pascal à M. BRUNAUX N.C., M. HERGOUX Jean-Luc à M. DUTTHOIT E., M. LINGUEY Patrice à Mme ANGEL L., Mme BLAUWENS Sophie à Mme SIBILLOTTE F.
Excusés : M. ELOMARI Hachid, M. MORISSEL Jean-François, M. BOUTTELOOT Franck.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DEGUSSEM Emmanuel (Rapporteur) Mme MOUTON Eric(e)

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint : 12 présents, 4 pouvoirs, 1 excusés, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 août dernier vous a été envoyé.
Monsieur le Maire invite les élus qui en auraient à cette réunion et qui approuvent le compte-rendu à signer le registre des délibérations.

77) ORGANISATION DES SEJOURS NEIGE POUR L'ANNEE 2018.

Le Municipal in organise deux séjours neige durant les vacances scolaires de février 2018, un séjour en France à Chalmé en région des 2 Alpes du 10/02/2018 au 17/02/2018 et un second séjour Odalens Voyages en Italie à Pinerolo/Sestrière du 24/02/2018 au 03/03/2018.

Le séjour pour les 10 à 15 ans : le transport restera offert la gratuité du séjour aux enfants de la commune de 10 et 11 ans nés en 2008 et 2007. Le séjour à Chalmé en France est prévu sur la base de 45 participants. Les enfants de la commune nés en 2006 et en 2005 peuvent également participer à ce séjour moyennant une participation de **260 euros**. Le **participation** pour les non Spycktois est possible au **prix de 360 euros et leur coût est subventié à l'Ecole de Spycker** et **400 euros pour les autres enfants.** Pour ce séjour sont prioritaires les enfants Spycktois nés en 2008 et 2007 puis ceux nés en 2006 et 2005 dans l'ordre du dépôt du dossier complet d'inscription, puis les non Spycktois.

Le séjour pour les 14 à 17 ans : le Municipal souhaite également organiser un séjour en Italie à Sestrière afin que les jeunes nés en 2004, 2003, 2002 et 2001. Le séjour est prévu pour 20 participants. La participation des Spycktois est de **265 euros** (le tiers du prix du séjour). Pour les non Spycktois, la participation est de **400 euros** (les deux tiers du prix du séjour). Cette année le prix de l'animateur est compris dans le séjour pour les 14 à 17 ans.

Pour les deux séjours, les dossiers ne seront pris en considération. En cas d'insuffisance de la réservation pour Chalmé ou pour l'Italie, la demande doit être faite par lettre recommandée, la date de la Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des délais d'annulation. Une caution sera demandée à l'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 20 jours avant le départ : 80 euros de frais de dossier retenus.
- Entre 20 et 5 jours : 80% de la valeur du séjour est retenue.
- Moins de 5 jours : 100% de la valeur du séjour est retenue.
- Ces frais ne sont pas applicables en cas de maladie ou d'accident avant le départ.

L'encaissement des sommes pour le séjour neige aura lieu au retour du séjour ou la règle « séjour neige ».

DELIBERATION approuvée à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs.

78) ORGANISATION ET TARIFICATION POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE SANSE